

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-72

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Date d'affichage :

3 octobre 2024

Objet de la délibération :

**PAIEMENT DES ORDURES
MENAGERES DES
LOGEMENTS COMMUNAUX**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 17 heures 00 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LEBERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, de FOUGEROLLES May

Absents :

Secrétaire de séance : May de FOUGEROLLES

La commune a reçu du Centre des Finances Publiques de Vannes, les Taxes Foncières pour 2024 concernant les propriétés bâties. Nous allons faire parvenir aux locataires des logements communaux concernés, un courrier pour demande de règlement de cette taxe des Ordures Ménagères.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.

La Mairie
L'ÎLE DE HOUAT
LE FUR Philippe